

A l'Inserm, le Sgen-CFDT, syndicat inter-catégoriel, assure la défense individuelle et collective de tous les personnels dans les laboratoires et les services, qu'ils soient syndiqués ou non.

La CCP instance compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Inserm est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements pouvant intervenir postérieurement à la période d'essai et pour des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

Concernant les personnels contractuels, le Sgen-CFDT s'implique dans les situations relatives au licenciement, aux sanctions disciplinaires et pour toutes questions individuelles relevant de la vie professionnelle, notamment dans les cas de conflit avec la hiérarchie, les collègues ; dans les cas de mal-être au travail, de harcèlement.

Il défend également leurs droits à la CPAT, Commission paritaire pour les accidents de service, de travail et de trajet, et maladies professionnelles.

Pour le SGEN-CFDT, la qualité du Service public de la Recherche passe par l'amélioration des conditions de travail et le respect des droits des personnes, statutaires ou contractuelles.

Le Sgen-CFDT défend l'emploi statutaire, revendique des moyens et la création de postes notamment pour les contractuels, personnels précaires, occupant le plus souvent des activités pérennes.

De même le dispositif des emplois professionnels réservés (EPR) doit être conforté.

Nous remettons en cause cette précarisation structurelle qui accroît les problèmes de fonctionnement de l'Institut et ruine la transmission des savoirs et savoir-faire.



Votre VOTE contribue à faire vivre les instances démocratiques qui vous représentent

La CCP est un outil pour la défense individuelle des personnels

Il vous appartient de choisir des élus engagés, compétents et efficaces

Les élus Sgen-CFDT défendent pour les personnels contractuels

- une embauche à un salaire équivalant au point d'indice prenant en compte leur **expérience**, la reconnaissance de leurs **diplômes** et de leurs **compétences**
- un déroulement de carrière par la définition d'une véritable politique d'évolution des rémunérations
- **l'accès à la formation** pour toutes les catégories au même titre que les titulaires
- **de bonnes conditions de travail et le respect** des mêmes droits que les titulaires notamment pour l'accès à la restauration, au suivi par la médecine de prévention, au recours à une assistance sociale, à l'accompagnement lié aux risques psycho-sociaux
- l'accompagnement et le suivi des CDD chercheurs, ingénieurs, techniciens dans la perspective de leur avenir professionnel
- le remplacement par concours de tous les départs de titulaires en retraites ou pour d'autres motifs
- la reconnaissance du doctorat dans le public comme dans le privé



**Le Sgen-CFDT agit pour le respect de vos droits
et de votre avenir professionnel.**

Il revendique la mise en place d'un **plan de recrutements de titulaires**,
Chercheurs, ingénieurs et techniciens, **afin de résorber la précarité
et de répondre aux besoins des laboratoires**



FAITES VOTER POUR LE